

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'annonce AO-2506-0772 publiée sur Le Moniteur en date du 28/01/2025 relative à la consultation pour l'entretien des terrains sportifs de la plaine des sports,

Considérant que l'offre présentée par la société TERIDEAL SPARFEL NORMANDIE est la mieux disante pour les lots 1 et 2 de la consultation,

DECIDE

De signer deux contrats enregistrés sous le numéro 2025SS03/01 et 2025SS03/02 relatifs à l'entretien des terrains sportifs de la plaine des sports, avec la société TERIDEAL SPARFEL NORMANDIE – Immeuble Florence – 3, place Gustave Eiffel – 94 150 RUNGIS,

Dit que le contrat numéro 2025SS03/01 relatif à l'entretien du terrain synthétique et des surfaces minérales est conclu à compter de la date de notification du contrat pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois pour un montant annuel de 8 632,28 € HT pour les prestations régulières et pour un montant maximum de commande de 15 000 € HT annuel pour les besoins ponctuels,

Dit que le contrat numéro 2025SS03/02 relatif à l'entretien des terrains en herbe et abords est conclu à compter de la date de notification du contrat pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois pour un montant annuel de 28 075.36 € HT pour les prestations régulières et pour un montant maximum de commande de 15 000 € HT annuel pour les besoins ponctuels,

Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget de la ville,

Dit que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation de la décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau ;
- Comptable du centre des finances publiques de Dourdan ;
- La société TERIDEAL SPARFEL NORMANDIE

FAIT A BREUILLET, LE 17 MARS 2025



Mme Le Maire,

Véronique MAYEUR.